

**Avis aux actionnaires de :**  
**AMUNDI INTERINVEST**

**15 avril 2026**

**Luxembourg**

**Cher actionnaire,**

Le Conseil d'administration de AMUNDI INTERINVEST (le « **Fonds** ») souhaite vous informer des changements suivants :

### Ajout d'un outil de gestion de liquidité

Suite à la modification de la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFMD II) et de la directive UCITS (UCITSD), de nouvelles règles ont été introduites concernant les outils de gestion de la liquidité (« LMTs »), lesquelles seront applicables aux AIFMs luxembourgeois et aux sociétés de gestion à compter du 16 avril 2026. En vertu de ces règles, au moins deux outils de gestion de la liquidité appropriés doivent être sélectionnés parmi ceux prévus par la réglementation applicable et doivent être mis à la disposition du Fonds.

Après examen de la documentation juridique du Fonds, un seul outil est actuellement prévu dans le Prospectus, à savoir la mesure de plafonnement des remboursements. Afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, le Conseil d'administration du Fonds a prévu de modifier le Prospectus afin d'y inclure un outil supplémentaire, à savoir la possibilité de prolonger le délai de préavis de rachat, conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts du Fonds.

A cet égard, le paragraphe suivant sera ajouté à la section « 12. Rachat des actions » du Prospectus :

«À tout moment préalablement au traitement d'une demande de rachat, le Conseil d'Administration peut décider de prolonger la période comprise entre la réception de ladite demande de rachat et le jour d'exécution auquel celle-ci doit être traitée (la « Période de Préavis de Rachat »), pour une durée n'excédant pas, en principe, soixante (60) Jours ouvrables. Une telle prolongation de la Période de Préavis de Rachat peut être décidée au niveau du Fonds ou d'un Compartiment et s'appliquer à l'ensemble des demandes de rachat reçues pour un jour d'exécution donné, lorsqu'un délai additionnel est requis afin de liquider, de manière ordonnée, les actifs correspondant à ces demandes ou d'évaluer l'impact de marché d'une telle liquidation, dans le meilleur intérêt de l'ensemble des actionnaires.»

Ce changement n'affectera pas l'objectif d'investissement ni la politique d'investissement du Fonds.

Les modifications susmentionnées prendront effet à la date de publication du Prospectus mis à jour.

\*\*\*\*\*

Le dernier prospectus du Fonds et les documents d'informations clés sont disponibles sans frais auprès du siège social du Fonds.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Conseil d'administration du Fonds**

## CONTACT INFORMATION :

AMUNDI INTERINVEST  
Forme juridique : SICAV

Société de gestion : Amundi Luxembourg S.A.  
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.  
Adresse postale: BP 1104 – L-1011 Luxembourg.  
Téléphone : +352 26 86 80 01 – Fax : +352 26 86 80 99  
Société Anonyme R.C. Luxembourg B 57.255

---

**Amundi**  
Investment Solutions  

---

**Trust must be earned**